Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 090138 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 090138 visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux 650 et 652, rue Fleury Est, à des fins de commerces et de services de catégorie C.2A - Lot 1995401 du cadastre du Québec - Zone 0377 (dossier 1164039002);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 9 mai 2016 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA16 090138, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 7 juin 2016 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement localisé aux 650 et 652, rue Fleury Est, situé sur le lot 1995401 du cadastre du Québec, l'autorisation d'occuper le rez-de-chaussée de cet immeuble à des fins de commerces et services de catégorie C.2A, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 132 (usages prescrits), 193 (usages autorisés) et 443 (superficie maximale d'une enseigne dans un secteur où seule est autorisée une catégorie de la famille habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville *(01-274)*.

QUE le premier projet de résolution CA16 090138 vise la zone 0377, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA16 090138 de même que le plan de la zone concernée peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-cinquième jour de mai deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement